

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E**

Séance du 17 Octobre 2022

**Commune de
PAULHAN N° 2022/10/16**

Date de la convocation	10/10/ 2022
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux et le dix sept octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GAUBERT Guy à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr GUERIN Grégory à Mr VALERO Claude
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Désignation d'un correspondant local « incendie et secours »

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au décret N° 2022-191 du 22 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, le conseil municipal doit nommer un correspondant local « incendie et secours ».

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20221017-2022-10-16-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un élu correspondant local « incendie et secours »

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de désigner Madame Carine GASC , conseillère municipale , correspondant local titulaire « incendie et secours» et Monsieur Georges GASC, conseiller municipal, correspondant local suppléant,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certific sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20221017-2022-10-16-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022